

## Compte rendu de la réunion du Conseil de l'École Doctorale 558

### « Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage »,

*le vendredi 25 février 2022 à 9h30, en visioconférence*

#### **Présents :**

Direction de l'École doctorale : Alexandra Merle (directrice), Michel Biard (directeur adjoint, Rouen), Sandrine Lascaux (directrice adjointe, Le Havre), Anne-Lise Worms (directrice adjointe en charge du programme Radian)

Gestionnaires : Anne-Marie Le Chevrel (Caen), Isabelle Maillard (Rouen)

Directions des équipes : Mehmet Ali Akinci (DYLIS), Anna Bellavitis (GRHis), Luc Benoit à la Guillaume (ERLIS), Marianne Bouchardon (CÉRÉdI), David Charles (GRIC), Laurence Jean-Marie (CRAHAM), Anne de Mathan (HisTeMé), Gilles Olivo (Identité et subjectivité), Brigitte Poitrenaud (LASLAR), Pierre Larrivée (CRISCO)

Représentantes des doctorants : Marion Duchesne et Louise Sampagnay (Caen), Angéline Giret (Le Havre)

Invité : Antoine Idier (ésam Caen-Cherbourg)

La séance est ouverte à 9h30. Après avoir remercié les personnes présentes, Alexandra Merle félicite les nouvelles représentantes des doctorants qui viennent d'être élues : à Caen, Marion Duchesne (titulaire) et Louise Sampagnay (suppléante) ; au Havre, Angéline Giret ; à Rouen, Violaine Vielmas (titulaire) et Orlane Drux (suppléante).

Elle fait ensuite appel aux bonnes volontés pour assurer le secrétariat de la séance : Angéline Giret (GRIC) accepte cette tâche.

- **Tirage au sort des deux équipes qui ne voteront pas en 2022**

Il est rappelé que le nombre d'équipes siégeant au Conseil avec droit de vote est de 11 (pour tenir compte des dispositions qui régissent la composition des conseils des écoles doctorales selon l'arrêté du 25 mai 2016), et que chaque année 2 des 13 équipes de notre école doctorale doivent s'abstenir de voter. On procède donc à un tirage au sort, dont sont exemptées les équipes qui ont été exclues du vote les 3 dernières années : le LASLAR et le GRIC pour 2019, IDEES Le Havre et Identité et subjectivité pour 2020, ERIBIA et le CRISCO pour 2021.

**Résultat du tirage au sort :** les laboratoires CRAHAM et ERLIS ne voteront pas en 2022.

- **Approbation du compte rendu du Conseil du 28 septembre 2021**

Ce compte rendu est approuvé par les membres du Conseil

- **Informations diverses**

Certaines équipes de l'école doctorale ont changé de direction : au CRAHAM, Christine Delaplace a été remplacée par Laurence Jean-Marie (les deux directeurs adjoints sont Thibault Cardon et Marie-Agnès Lucas-Avenel) ; François Rouquet a été remplacé par Anne de Mathan à la tête d'HisTeMé (Caroline Blonce reste directrice adjointe aux côtés de Dzovinar Kevonian) ; à Rouen, le CÉRÉdI est désormais dirigé par Sylvain Ledda, Marianne Bouchardon restant directrice adjointe.

Par ailleurs, Harri Veivo (ERLIS, Caen) et Myriam Boussahba-Bravard (GRIC, Le Havre) font désormais partie du Bureau du Pôle HCS.

La prochaine remise des diplômes de docteurs (pour celles et ceux qui ont soutenu leur thèse au cours de l'année 2021) aura lieu au Havre le 3 juin 2022 à 20h.

- **RIN doctorants 2022**

Il y a eu cette année 16 candidats, qui ont tous été auditionnés par la commission de notre École doctorale. 12 d'entre eux ont été classés comme suit :

1. Stanislas VAUZAC, Identité et subjectivité (Caen)
2. Coline MOY, CÉRÉdI (Rouen)
3. Octave MOREAU, HisTeMé (Caen)
4. Lény RETOUX, CRAHAM (Caen)
5. Jordan WHITE, GRIC (Le Havre)
6. Marine OLLIVARY, ERIBIA (Caen)
7. Hermance CHAÎNE, DYLLIS (Rouen)
8. Mia GUILLOT, CÉRÉdI (Rouen)
9. Edouard JEAN, Identité et subjectivité (Caen)
10. Maëly LE QUERTIER, LASLAR (Caen)
11. Laetitia LOUVEL-MARTIN, ERLIS (Caen)
12. Matthias VALLERY, ERIAC (Rouen)

Puis a eu lieu l'interclassement entre les 4 écoles doctorales du pôle HCS, comme les années précédentes : nos quatre premiers candidats figurent dans la liste de 12 qui a été transmise à la Région.

La répartition des contrats doctoraux entre les pôles telle qu'elle a été annoncée le 24 février par la Région est toutefois très différente de celle qui était pratiquée les années précédentes, les sciences humaines étant considérablement défavorisées : le pôle HCS n'obtient cette année que 7 contrats au lieu de 12. Cette répartition a été faite sur la base d'indicateurs affectés de coefficients qui accordent au nombre de « projets de recherche d'excellence » financés une importance déterminante, tandis que le nombre de soutenances, celui des encadrants potentiels (enseignants-chercheurs HDR) ou même celui des publications des équipes sont peu valorisés, comme le montre le tableau ci-dessous.

## Répartition du nombre de thèses 100% par pôle RIN Doctorants 2022

	CBSB	CTM	EP2M	HCS	SN	Coeff
Publications	5427	2344	4104	8171	2165	0,5
HDR	486	122,5	237	296	164	1,5
Thèses soutenues (2017-2021)	565	143	411	563	226	1
ANR déposés (2020-2021)	108	25	68	34	29	3
Projets d'excellence financés *	24	7	55	5	13	4
<b>Thèses 2022</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	

\* EUR/GS, LABEX, RHU/FHU, TIGA, H2020

Ce mode de calcul a un résultat fâcheux pour le pôle HCS et pour notre école doctorale en particulier, qui n'obtient que deux contrats RIN 100 %.

La discussion s'engage sur les possibilités de recours ; des courriers de protestation vont être adressés aux élus de la Région, et plusieurs membres de l'assemblée expriment la nécessité d'obtenir le soutien des directions de nos établissements.

- **Prolongation des financements de thèse**

À la demande des représentantes des doctorants, le Conseil évoque la situation des doctorants contractuels actuellement en 3<sup>ème</sup> année qui s'interrogent sur l'éventuelle prolongation de leur financement de thèse.

Alexandra Merle indique que les universités ont bien prévu des prolongations (généralement de quelques mois) mais attendent la confirmation du financement par le Ministère. Le cas des doctorants susceptibles de retourner dans le secondaire est particulièrement délicat : 3 ou 4 mois de prolongation ne sont pas une solution, à moins de parvenir à enchaîner avec un poste d'ATER pour un semestre. Quelques doctorants ont eu cette chance cette année, mais c'est sans doute exceptionnel.

- **Rapports de soutenance de thèse**

Suite à quelques problèmes de procédure concernant la signature des rapports de soutenance, quelques rappels peuvent être utiles : les rapports doivent parvenir à la Maison du doctorat sous forme papier (et non électroniquement), avec les signatures de tous les membres du jury apposées à la main. S'il y a des membres à distance, ils doivent donner délégation de signature au président ou à la présidente du jury qui signera à leur place.

- **Bourses Radian**

Anne-Lise Worms rappelle que la Région va accorder cette année deux bourses de 15 000 euros pour le doctorat RADIANT (au lieu de trois bourses de 10 000 euros). Voici le calendrier des sélections :

- 14 mars : clôture des candidatures (on attend entre 120 et 160 candidatures)
- Du 14 mars au 19 mai : évaluation des dossiers de candidature (phase 1 : pré-sélection par les écoles d'art/architecture ; phase 2 : évaluation des dossiers pré-sélectionnés)
- Jury du 20 mai : sélection de 7 à 10 candidats pour l'audition
- Jury du 7 juin : auditions des candidats et sélection des deux candidats retenus pour l'attribution d'une bourse RADIAN.

Les doctorats RADIAN sont toujours co-dirigés par des enseignants d'école d'art et des universitaires HDR. Ainsi, afin de faciliter la recherche de co-direction des lauréats, Anne-Lise Worms va demander aux unités de recherche la liste mise à jour de leurs membres HDR qui sont disposés à assurer une co-direction dans le cadre de ce programme, en précisant leur domaine de recherche.

On s'interroge sur la possible candidature de binômes car les artistes travaillent souvent à deux. Mais il faudrait alors se partager la bourse. Puis, juridiquement, il faut aussi vérifier si une seule soutenance peut mener à la délivrance de deux diplômes de doctorat, ce qui paraît douteux.

- **Budget 2022**

Le budget 2022 reste le même qu'en 2021 : 23 700 euros, or plus de 40 soutenances sont prévues jusqu'à la fin de l'année et donnent lieu au versement d'un forfait, en principe de 400 euros pour une soutenance en présentiel. Alexandra Merle rappelle que le budget de l'école doctorale doit aussi permettre de soutenir les missions de recherche des doctorants, ainsi que leurs initiatives pour organiser des manifestations scientifiques (les formulaires à remplir pour solliciter une aide financière, en complément d'un financement accordé par l'équipe de rattachement, sont disponibles sur le site de l'école doctorale).

Il faut donc définir des priorités. On peut s'interroger sur l'opportunité d'organiser les auditions pour l'attribution des contrats doctoraux établissement, fin juin-début juillet, en distantiel, comme cela a été fait par la force des choses deux fois déjà, ce qui permettrait d'éviter les dépenses occasionnées par le déplacement des membres de la commission. Toutefois, une majorité de membres du Conseil souhaitent revenir aux auditions en présentiel. Après discussion, deux décisions sont prises :

- Les auditions auront bien lieu en présentiel ; en revanche, la première réunion de la commission, consacrée à l'examen des dossiers, aura lieu en visioconférence
- Pour les auditions, la visioconférence pourra être mise en place seulement pour les candidats qui se trouveraient à l'étranger

Pour équilibrer le budget, il s'avère donc nécessaire de modérer les dépenses liées aux soutenances. Le conseil accepte la réduction du forfait versé par l'école doctorale à 350 euros pour une soutenance intégralement en présentiel.

Les dépenses prévues pour 2022 comprennent aussi le financement de la journée des doctorants. La thématique proposée par les représentantes des doctorants est « Autorités et canons en sciences humaines ». Marion Duchesne et Louise Sampagnay proposent que le comité d'organisation soit constitué de doctorants des 3 sites, jusqu'à 10 au total. Ce comité se chargera de rédiger et de lancer l'appel à communication puis de sélectionner les propositions de communications. La journée aura lieu dans les derniers jours de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.